

Affaire suivie par Mickaël GUICHARD

☎ : 01-45-10-39-00

✉ : accueil@villecresnes.fr

Villecresnes le 19 mars 2025

Objet: Retrait des garde-corps au cimetière communal

Réf: PF/PD/MG 2025-001

Madame Monsieur,

J'ai constaté que plusieurs sépultures au cimetière communal disposent de jardinières retenues par des garde-corps fixés dans les parties communes .

J'attire votre attention sur le fait que de tels dispositifs présentent un risque de blessure pour les usagers venant se recueillir.

Je tiens à vous rappeler que le règlement intérieur du cimetière enregistré en date du 15 octobre 2024, vous indique **Titre V « Caveaux et monuments » article 39** que « les signes funéraires ne devront en aucun cas, dépasser des limites du terrain concédé »

Par conséquent, je vous saurais gré de bien vouloir retirer tous les garde-corps fixés dans les parties communes, devant les semelles de vos concessions dans les meilleurs délais.

Je vous remercie de l'intérêt que vous porterez à cette requête et vous prie de bien vouloir agréer, Madame, Monsieur, l'expression de ma parfaite considération.



Le Maire

Patrick FARCY